



## COMMISSION 1 « SANTÉ, SOLIDARITÉ ET ÉDUCATION »

RÉUNION DU MERCREDI 28 JANVIER 2015

*« La violence en milieu scolaire »*

1

## *INTERVENANTS ET MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE PRÉSENTS :*

- *Sandrine ORSATTI et Arnaud PICAT :*

*Rectorat de l'académie de Nice / Équipe académique de sécurité*

- *Maréchal des logis-chef Christophe OLIVIER :*

*Gendarmerie nationale / Brigade de prévention de la délinquance juvénile des Alpes-Maritimes (BPDJ 06)*

- *Fanny BALLESTER et Patricia POUVREAU :*

*Conseil général / Service du soutien à la parentalité et à la jeunesse – Section actions de prévention en faveur des familles et de la jeunesse*

- *Laurent GHILARDI, Bernard REYNAUD et Sandrine LEICHNAM :*

*Conseil général – Direction de l'éducation, du sport et de la culture*

# LISTE DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX JEUNES DE LA COMMISSION 1 « SANTÉ, SOLIDARITÉ ET ÉDUCATION »

Canton	Prénom CGJ	Nom CGJ	Présent	Absent
Antibes-Biot	Randy	MUNICCHI	X	
Antibes-centre	Elise	GARBANI	X	
Bar-sur-Loup	Adrien	LEYGUES	X	
Cagnes-sur-Mer centre	Laura	SENZANI	X	
Cagnes-sur-Mer ouest	Marina	MORELLE	X	
Cannes-centre	Baïhass	SABET AGHA	X	
Coursegouilles	Louise	GOURDON	X	
Grasse-nord	Marie	PELLEGRINO	X	
Grasse-sud	Enzo	DUMESNIL	X	
Guillaumes	Elise	NICOLETTA	X	
Lantosque	Lore	GABBOLINI	X	
Le Cannet	Sliman	FAKHEUR	X	
Nice 3	Tony	FLORNOY	X	
Nice 6	Tom	LEGRAS	X	
Nice 10	Fiona	PONTI	X	
Nice 11	Léa	LE PLUART-DANET	X	
Nice 14	Ornellio Wai	RATIANARIVO	X	
Puget-Théniers	Salomé	RAKOTOVAO	X	
Roquebillière	Lola	CALVIERA	X	
Roquesteron	Camille	DEVULDER	X	
Saint-Auban	Bastien	BAUDY	X	
Saint-Laurent-du-Var/Cagnes est	Dorian	GANDOLFO	X	
Saint-Vallier-de-Thiey	Capucine	INGOGLIA	X	
Sospel	Théo	SANTAMARTA	X	
Vallauris-Antibes ouest	Lorna	BALDINI	X	
Villefranche-sur-Mer	Charlie	DAVIES	X	

Président de la commission

# ORDRE DU JOUR

- **14h30 / 14h35 (5 mns)** : Appel effectué par Bastien Baudy, président de la commission 1.
- **14h35 / 14h40 (5 mns)** : Lecture de l'ordre du jour par Laurent GHILARDI avec rappel de la thématique principale de travail de la commission concernant la violence en milieu scolaire.

*La séance sera entièrement animée par Sandrine ORSATTI, Arnaud PICAT et le maréchal des logis-chef OLIVIER (avec le concours ponctuel de Mmes BALLESTER et POUVREAU) et concernera la sensibilisation des membres de la commission au thème de la violence scolaire.*

- **14h40 / 14h55 (15 mns)** : Présentation par Christophe OLIVIER de la BPDJ 06 (son rôle, ses missions...)
- **14h55 / 15h35 (40 mns)** : Atelier consacré aux mots de la violence, en prenant sur base de départ ceux évoqués par les jeunes lors du stage de début de mandat de novembre à l'école départementale de neige et d'altitude de La Colmiane. Les mots ainsi déterminés seront ensuite répartis en différentes catégories (violence verbale, physique, morale...).
- **15h35 / 16h05 (30 mns)** : Atelier de théâtre interactif sur le thème « La violence, c'est quoi ? », avec mise en situation de violence des jeunes selon trois scénarios préétablis qu'ils joueront et pourront faire évoluer.
- **16h05 / 16h25 (20 mns)** : Pause
- **16h25 / 17h05 (40 mns)** : Reprise de l'atelier théâtre
- **17h05 / 17h30 (25 mns)** : Séquence dédiée aux effets de la violence avec un débat sur l'effet recherché/l'effet obtenu à savoir quel est l'intérêt de chacun des protagonistes (victime, auteur, témoin) à agir de la sorte et ce qu'ils en retirent au final.

## INTERVENTION DE LAURENT GHILARDI

- M. GHILARDI donne lecture de l'ordre du jour en rappelant la thématique principale de travail de la commission « santé, solidarité et éducation », la violence en milieu scolaire, et la présentation qui en a été effectuée lors du stage de début de mandat qui s'est déroulé à l'école départementale de neige et d'altitude de La Colmiane les 22 et 23 novembre 2014.
- Laurent GHILARDI tient à présenter les intervenants qui animeront la réunion, et rappelle que ces derniers participent tous à titre bénévole à ces séances malgré des agendas très chargés. Il indique qu'il convient donc que les membres de la commission soient particulièrement à l'écoute lors de leurs interventions, puis laisse la parole au maréchal des logis-chef OLIVIER.

## PRESENTATION PAR CHRISTOPHE OLIVIER DE LA BRIGADE DE PREVENTION JUVENILE DES ALPES-MARITIMES (BPDJ 06)

- Le maréchal des logis-chef OLIVIER précise que la BPDJ 06 est une unité spécialisée de la gendarmerie nationale composée de gendarmes spécialement formés à l'écoute et à l'approche psychologique des mineurs.
- Il présente aux jeunes élus ses missions : informer les adolescents dans les établissements scolaires sur des thématiques aussi variées que les dangers de la drogue, de l'alcool, du tabac, la cyberaddiction, mais aussi procéder à des auditions filmées de mineurs victimes d'infractions à caractère sexuel, d'actes de maltraitance ou de harcèlement (dites auditions « Mélanie »).
- Tout au long de l'année, au sein de sa brigade, il intervient donc auprès des jeunes de niveau CM2 à lycée, son objectif étant de les sensibiliser et de leur donner des informations. Il explique que pour chaque tranche d'âge, les missions sont différentes : en sixième, il sensibilise les jeunes au « rappel à loi », en cinquième aux « effets de la drogue », en quatrième à « internet et ses dangers ».

## PRÉSENTATION PAR CHRISTOPHE OLIVIER DE LA BRIGADE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE DES ALPES-MARITIMES (SUITE)

En résumé, son activité se décompose en deux temps:

- ➔ un temps de prévention (internet avec notamment le « permis internet », alcool, drogue...)
- ➔ un temps d'audition d'enfants victimes de violence ou d'agression sexuelle

## SÉQUENCE DE TRAVAIL CONSACRÉE AUX « MOTS DE LA VIOLENCE » ANIMÉE PAR ARNAUD **PICAT** ET SANDRINE **ORSATTI**, MEMBRES DE L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE DE SÉCURITÉ DU RECTORAT DE NICE

- Sandrine ORSATTI distribue une feuille comprenant différents mots sur le thème de la violence issus des séances de travail du stage de début de mandat, et propose aux membres de la commission de les classer par catégories, voire d'en trouver de nouveaux.
- Après un quart d'heure de réflexion, les conseillers généraux jeunes procèdent à leur répartition dans trois catégories différentes, préalablement définies par Arnaud PICAT, comme synthétisé dans le tableau ci-après :

Cyber violence	Violence verbale/morale	Violence physique	Conséquences
Harcèlement / Harcèlement sexuel Atteinte à la vie privée	Insultes Rumeurs Critiques Provocations Moqueries Maltraitance Discrimination Jeux dangereux Harcèlement/Harcèlement sexuel * Diffamation *	Claques Bagarres Coups Vols Viol Racket Maltraitance Jeux dangereux *	Suicide Automutilation Echec scolaire Rumeurs Rejet Racisme

- \* **Harcèlement** : les intervenants font une remarque particulièrement intéressante en indiquant unanimement que dans les faits, les trois quarts des harceleurs ont été harcelés, selon le schéma auteur ➡ victime ➡ auteur
- \* **Harcèlement sexuel** : les jeunes élus définissent cet acte comme « toucher le corps d'une personne », « viol », « agression ». Sandrine ORSATTI explique alors la distinction entre viol et harcèlement sexuel, le premier étant une atteinte directe à l'intégrité physique d'une personne contrairement au second.
- \* **Diffamation** : des exemples concrets sont d'abord évoqués par *le maréchal des logis-chef OLIVIER* afin que les membres de la commission, dont certains ne connaissaient pas vraiment ce mot, puissent le définir par eux-mêmes. Au terme d'une série de questions/ réponses avec mise en situation, les jeunes élus le définissent principalement comme une « rumeur » ou encore un acte qui a pour conséquence de « nuire à l'image d'autrui ».
- \* **Jeux dangereux** : les jeunes évoquent toute une liste de jeux tels que le jeu du foulard, la tomate, le petit pont massacreur mais aussi les jeux sur Facebook ( par exemple les jeux de défi). Ils considèrent ces pratiques comme « amusantes mais qui dérivent quand il y a de la violence », Sandrine ORSATTI précisant « **qu'un jeu où il y a de la violence n'est plus un jeu** ».
- Il est à noter que cet exercice a donné lieu à des échanges très constructifs, intenses et animés entre les intervenants et les jeunes élus, chacun prenant la parole pour tenter d'apporter quelque chose de positif et une réelle contribution au débat.
- Par ailleurs, tous les membres de la commission se sont accordés à dire que **leur future campagne de communication devra « choquer » de manière à faire réfléchir le public et à marquer les esprits**, à toucher le plus grand nombre.

# ATELIER THEATRE INTERACTIF « LA VIOLENCE C'EST QUOI »?

ANIMÉ PAR SANDRINE ORSATTI

- Présentation d'un scénario intitulé « Bon élève », mettant en scène une classe de 4ème, un bon élève et un professeur. Pendant un cours, un élève veut constamment répondre aux questions de l'enseignant et répond toujours juste. Son comportement agace spécialement deux de ses camarades qui en font leur souffre-douleur et se moquent de lui.
- Quatre jeunes élus sont invités par Sandrine ORSATTI , sur la base du volontariat, à jouer la séquence en improvisation : Baihass pour le bon élève, Dorian pour le professeur, Fiona et Théo pour les deux camarades moqueurs.
- Elle demande ensuite aux apprentis comédiens ce qu'ils ont ressenti après avoir joué cette situation :

Le professeur ( Dorian )	Le bon élève ( Baihass )	Les deux camarades de classe ( Fiona et Théo)
« C'est la faute du professeur qui n'a pas assez de fermeté pour faire cesser les railleries ».	« Il ne dit rien car il souffre ». « il vit une injustice à l'égard des autres élèves ». « Il ne répond pas car il est timide et n'a pas confiance en lui ».	« Le professeur doit avoir plus d'autorité ». « Le bon élève se fait maltraiter gratuitement par ses camarades ». « C'est un jeu de profiter de la faiblesse du bon élève » « Cela amuse le reste de la classe donc les moqueries continuent ».

# SEQUENCE DEDIEE AUX EFFETS DE LA VIOLENCE AVEC UN DEBAT SUR L'EFFET RECHERCHE/ L'EFFET OBTENU ANIMEE PAR SANDRINE ORSATTI

## OPINION DES JEUNES ÉLUS CONCERNANT LES EFFETS DE LA VIOLENCE SUR CHACUN DES PROTAGONISTES

VICTIME	AUTEUR	TÉMOIN
<p>Pourquoi ne répond-t-elle pas et ignore-t-elle les « attaques » ?</p> <p>Que recherche-t-elle en agissant ainsi ?</p> <p>« Elle espère qu'ils arrêtent ou que ça ne continue pas plus fort ».            « Elle a peur / honte ».            « Elle préfère ignorer ce qu'on dit sur elle ».            «Elle veut être tranquille, ne rien faire, ne pas attirer l'attention ».            « Elle a l'habitude ».</p>	<p>Quel est son but ?</p> <p>«Attirer l'attention sur soi ».            « Rabaïsser l'autre ».            « Montrer que c'est le meilleur ».            « Intimider ».            « C'est un jeu ».            « Se sentir fort ».            « Montrer sa force pour ne pas se faire embêter ou par vengeance » (quand la victime devient l'auteur ...).</p>	<p>Comment définir son rôle et les raisons qui l'incitent à ne pas réagir ?</p> <p>« Personne qui reste sans agir par peur des représailles ou du qu'en-dira-t-on ».            « Membre d'un groupe qui assiste à la scène » (parfois par voyeurisme).</p>

VICTIME	AUTEUR	TÉMOIN
<p><b>Conséquence</b> : tout continue et les agresseurs accentuent leurs « attaques ».</p>	<p><b>Conséquence</b> : l'auteur comprend ce qu'il fait mais pas la portée de ses actes. Les membres de la commission se demandent si lui faire prendre conscience de ce qu'il fait l'arrêtera vraiment, certains estiment qu'il est difficile de changer les mentalités.</p> <p>« Ne fais pas aux autres, ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse » conclut ainsi Sandrine ORSATTI.</p>	<p><b>Conséquence</b> : pour la campagne du CGJ, il faut inciter les témoins à agir, les toucher car ils constituent le plus grand nombre et qu'on arrivera difficilement à atteindre les agresseurs.</p> <p>Pour Christophe OLIVIER, « lorsqu'on est témoin et qu'on ne dit rien on est complice ( en matière de harcèlement, d'agression), intervenir est un devoir de citoyen sinon cela peut devenir de la non assistance à personne en danger (par exemple si le harcèlement conduit au suicide) ».</p> <p><u>Conclusion finale</u> : ON A TOUS LE CHOIX D'AGIR OU PAS.</p>

## A noter

- La prochaine réunion de la commission 1 « santé, solidarité et éducation » se déroulera le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015 de 14h30 à 17h30 au CADAM (Bâtiment Conseil général / Salle 25).